

JCDecaux SA  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 3.242.237,80€  
Siège Social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)  
307 570 747 RCS Nanterre  
-----

## **RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2018**

Chers Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par votre Directoire à votre Assemblée de façon synthétique. Il ne prétend pas à l'exhaustivité ; aussi est-il indispensable que vous procédiez à une lecture attentive du texte des projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la société et de son groupe au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent également dans le rapport de gestion 2017 ainsi que dans le Document de référence 2017 auxquels vous êtes invités à vous reporter.

### **I - Comptes de l'exercice 2017 et dividende (résolutions 1 à 3)**

La 1<sup>ère</sup> résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017 et du montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Le résultat net comptable de l'exercice 2017 s'élève à - 6 355 013,95 euros. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le document de référence.

Le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élève à 134 626 euros.

La 2<sup>ème</sup> résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés. Le résultat net comptable consolidé part du groupe de l'exercice 2017 s'élève à 193,7 millions euros. Les commentaires sur les comptes consolidés figurent dans le document de référence.

La 3<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'affectation du résultat.

Il est proposé d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos, soit 6 355 013,95 euros au poste « Report à nouveau » portant ainsi son montant de - 53 758 194,31 euro à - 60 113 208,26 euros puis, d'affecter au paiement des dividendes un montant de 119 098 952,56 euros par prélèvement sur le poste « autres réserves », portant ainsi son montant de 287 587 297,73 euros à 168 488 345,17 euros .

Le dividende par action est fixé à 0,56 euro.

Il sera détaché le 22 mai et mis en paiement à compter du 24 mai.

### **II- Conventions et engagements règlementés (résolution 4)**

Aucune convention réglementée ou engagement règlementé n'a été conclu au cours de l'exercice 2017.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés figure dans le document de référence ainsi que sur le site Internet de la Société.

### **III - Renouvellement des mandats de certains membres du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes (résolutions 5 à 9)**

Par les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> résolutions, il vous est proposé de renouveler, sur recommandation du Conseil de surveillance après avis du Comité des rémunérations et des nominations, les mandats de membre du Conseil de surveillance de :

- => M. Pierre Mutz pour une durée d'1 an ;
- => M. Pierre-Alain Pariente, pour une durée d'1 an ;
- => M. Xavier de Sarrau pour une durée de 3 ans.

Vous trouverez en annexe du rapport les biographies de ces 3 membres du Conseil de surveillance.

Si vous approuvez l'ensemble de ces résolutions, le Conseil de surveillance comptera 10 membres (hors le membre du Conseil de surveillance représentant les salariés), dont 4 femmes et 6 hommes et dont 5 membres indépendants.

Par les 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions, il vous est proposé de renouveler pour 6 exercices, le mandat des Commissaires aux comptes titulaires arrivé à expiration.

*A noter que depuis la loi « Sapin II », la désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes suppléants n'est requise que si le titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle. En conséquence, il n'est donc pas prévu de renouveler le mandat des commissaires aux comptes suppléants également arrivé à expiration.*

### **IV- Rémunérations des mandataires sociaux (résolutions 10 à 14)**

Par les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions, il vous est demandé d'approuver les éléments de la politique de rémunération (*vote ex ante*) du Président du Directoire, des membres du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat sont répertoriés dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

Par les 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> résolutions, il vous est demandé d'approuver les éléments de la rémunération versés ou attribués, au cours de l'exercice 2017, au Président du Directoire, au Président du Conseil de surveillance et aux membres du Directoire (*vote ex post*).

Lesdits éléments de rémunération sont répertoriés dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise auquel les résolutions font référence.

Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise est annexé au rapport de gestion et figure dans le Document de référence.

## **V - Autorisation à donner au Directoire (résolutions 15 à 19)**

Nous vous rappelons que, du fait d'une durée de vie limitée, certaines autorisations conférées à votre Directoire, destinées à donner à la Société les moyens financiers de se développer et de mener sa stratégie à bien, doivent être renouvelées.

Les plafonds et la durée de validité des résolutions sont indiqués dans le tableau suivant :

### **Tableau synthétique sur les résolutions financières présentées à l'Assemblée Générale :**

<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Durée</b>	<b>Motifs des possibles utilisations de la délégation</b>	<b>Plafond particulier</b>	<b>Prix ou modalités de détermination du prix</b>
<b><u>15</u></b>	<b><u>Programme de rachat d'action</u></b>	18 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions de la Société ou de plans similaires</li> <li>- l'attribution ou cession d'actions aux salariés</li> <li>- l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux</li> <li>- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital</li> <li>- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés</li> <li>- la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport</li> <li>- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité</li> <li>- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 % de son capital social tel qu'ajusté par les opérations l'affectant postérieurement à cette assemblée</li> <li>- Montant global maximum affecté au programme de rachat : 1 063 383 500 euros</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix d'achat maximum d'achat : 50 euros par action</li> </ul>
<b><u>16</u></b>	<b><u>Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues</u></b>	18 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire le capital de votre Société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'annuler dans la période de 24 mois à compter de la mise en œuvre du programme, sans excéder 10% des actions composant le capital de la société</li> </ul>	
<b><u>17</u></b>	<b><u>Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions</u></b>	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consentir des SO aux salariés et/ou aux mandataires sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la limite de 4 % du capital social au jour de la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre total des options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires de la Société ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 0,04% du capital social au sein de cette enveloppe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le prix sera fixé par votre Directoire et ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours d'ouverture lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties.</li> </ul>

N°	Objet	Durée	Motifs des possibles utilisations de la délégation	Plafond particulier	Prix ou modalités de détermination du prix
<u>18</u>	<u>Attribution d'actions gratuites</u>	26 mois	- procéder à des attributions gratuites d'actions ou à en émettre au profit des salariés et/ou aux mandataires sociaux	- Dans la limite de 0,5 % du capital social au jour de la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribué gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pourra dépasser 0,08 % du capital social au sein de cette enveloppe.	
<u>19</u>	<u>Augmentation de capital par émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières dans le cadre d'un PEE</u>	26 mois	- augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	- dans la limite d'un montant maximum de 20 000 euros.	- Le prix d'émission sera fixé par votre Directoire et ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

## **VI – Pouvoirs (résolution 20)**

Cette 20<sup>ème</sup> résolution, classique, attribue des pouvoirs généraux pour les formalités.

**Le Directoire**

# ANNEXES

## M. Pierre MUTZ



75 ans - Nationalité française

Détient 1000 actions

Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

Diplômé de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, M. Pierre Mutz a débuté sa carrière dans l'armée en 1963, puis a rejoint le Corps Préfectoral en 1980 au sein duquel il a notamment été chef du cabinet du Préfet de police de Paris, Administrateur civil, sous-directeur du personnel de la préfecture de police et Préfet, Directeur du cabinet du Préfet de police de Paris.

Il a également été Préfet de l'Essonne de 1996 à 2000, Préfet de la région Limousin et Préfet de la Haute-Vienne (hors classe) de 2000 à 2002, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale de 2002 à 2004 ainsi que Préfet de police de Paris de 2004 à 2007.

Puis il a exercé les fonctions de Préfet de la région Ile-de-France et Préfet de Paris entre mai 2007 et octobre 2008.

M. Pierre Mutz est Préfet de Région Honoraire.

M. Pierre Mutz est Commandeur de la Légion d'honneur et Grand-croix de l'Ordre national du Mérite.

### Mandats ou fonctions exercés en 2017 dans les sociétés du Groupe

Néant

### Mandats ou fonctions exercés en 2017 dans des sociétés hors Groupe

Eiffage (société cotée) (France)	Conseiller du Président (1 <sup>ère</sup> nomination : 1 <sup>er</sup> décembre 2008)
----------------------------------	---

### Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors Groupe

Axa France IARD (France)	Administrateur (jusqu'au 6 mai 2015)
--------------------------	--------------------------------------

Ecole Normale Supérieure (France)	Administrateur (jusqu'en juin 2014)
-----------------------------------	-------------------------------------

Thalès (société cotée) (France)	Administrateur (jusqu'au 15 mai 2012)
---------------------------------	---------------------------------------

groupe Logement Français (France)	Président du Conseil de surveillance (jusqu'en décembre 2016)
-----------------------------------	---

France Habitation (France)	Administrateur (jusqu'en juin 2016)
----------------------------	-------------------------------------

## M. Pierre-Alain PARIENTE



82 ans - Nationalité française

Détient 1020 actions

Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

M. Pierre-Alain Pariente a exercé diverses fonctions salariées au sein du Groupe de 1970 à 1999, dont celle de Directeur Commercial de la Société R.P.M.U. (Régie Publicitaire de Mobilier Urbain).

### Mandats ou fonctions exercés en 2017 dans les sociétés du Groupe

Néant

### Mandats ou fonctions exercés en 2017 dans des sociétés hors Groupe

S.C.E.A. La Ferme de Chateluis (France)

Gérant (1<sup>ère</sup> nomination : 23 juillet 2001)

Arthur SA (France)

Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : nc)

### Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors Groupe

Néant

## M. Xavier de SARRAU



67 ans - Nationalité française

Détient 30 000 actions

Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

M. Xavier de Sarrau est avocat à la Cour, spécialisé dans le conseil aux groupes privés et familiaux. Il a débuté sa carrière en 1973 chez Arthur Andersen en qualité de Conseiller Juridique et Fiscal.

Il a, par ailleurs, exercé les responsabilités suivantes :

- de 1989 à 1993 : Managing Partner de Arthur Andersen - Tax and Legal pour la France ;
- de 1993 à 1997 : Président d'Arthur Andersen pour toutes les opérations en France ;
- de 1997 à 2000 : Président d'Arthur Andersen pour la région Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique (basé à Londres) ;

de 2000 à 2002 : Managing Partner - Global Management Services (basé à Londres et à New York). Il a, en outre, été membre du Conseil d'administration d'Arthur Andersen à plusieurs reprises.

L'ensemble de ces expériences lui a notamment permis d'acquérir une expertise dans les domaines de la fiscalité internationale, des structures patrimoniales, de la gestion d'actifs privés, des instruments financiers complexes et des fusions et réorganisations. Il est, par ailleurs, auteur de nombreux articles et ouvrages dans le domaine du droit fiscal international et conférencier au World Economic Forum.

M. Xavier de Sarrau est Chevalier de la Légion d'Honneur et ancien membre du Conseil National des Barreaux.

### Mandats ou fonctions exercés en 2017 dans les sociétés du Groupe

Néant

### Mandats ou fonctions exercés en 2017 dans des sociétés hors Groupe

Thala SA (Suisse)	Président du Conseil (1 <sup>ère</sup> nomination : juillet 2008)
Lagardère SCA (France) (société cotée)	Président du Conseil de surveillance (1 <sup>ère</sup> nomination : 2010)
Verny Capital (Kazakhstan)	Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 2013)
Gordon S.Blair (Monaco)	Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 2014)

### Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors Groupe

Oredon Associates (Royaume-Uni)	Administrateur (jusqu'en 2015)
Dombes SA (Suisse)	Administrateur (jusqu'en 2014)
IRR SA (Suisse)	Administrateur (jusqu'en 2014)
FCI Holding SAS (France)	Administrateur (jusqu'en 2012)
Bernardaud (France)	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'en 2012)
Continental Motors Inns SA (Luxembourg)	Administrateur (jusqu'en 2012)